



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 juin 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, madame la conseillère Josée Lacasse et monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier ainsi que André Barbeau, Luc Bard, André Bonneau, Francine Craig, Gilles Desjardins, Marc Gohier, Melvin Jomphe, et Marc Phaneuf.

### **CP20160628-P1 SITUATION FINANCIÈRE 2016**

**9 h 30** – Monsieur André Barbeau présente la situation financière 2016. Un surplus net anticipé au 31 décembre 2016 est estimé à 5 000 000 \$.

Une période de questions et commentaires a lieu.

**Madame la conseillère Denise Laferrière prend son siège.**

**Madame la conseillère Sylvie Goneau prend son siège.**

### **CP20160628-P2 MESURES À METTRE EN PLACE – ADOPTION DE LA LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME**

**9 h 45** – Monsieur Yess Gacem, accompagné de mesdames Agathe Lalande et Anick Fortin, présente le dossier. Monsieur André Turgeon est également présent.

Le 26 novembre 2015, le gouvernement provincial a adopté la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Certaines mesures sont entrées en vigueur le 26 mai, d'autres le seront le 26 août et le 26 novembre 2016.

Les mesures sur lesquelles la Ville doit poser des actions concernent plus particulièrement celles qui sont entrées en vigueur le 26 mai dernier et touchent notamment :

- les aires de jeux extérieurs pour enfant et dans un rayon 9 m :
  - Structure de jeux;
  - Pataugeoires;
  - Jeux d'eau;
  - Aires de planches à roulettes;
  - Structures aménagées lors d'événements;
- les terrains sportifs et de jeux ainsi que les estrades;
- les terrains de camps de vacances.

Deux options ont été envisagées :

Option 1

La Ville applique les mesures en lien avec la loi qui interdit de fumer dans les aires de jeux extérieurs pour enfant ainsi que sur les terrains sportifs et de jeux.

Les coûts de cette mesure sont estimés à :

Option 1A : 42 870 \$

Option 1B : 18 900 \$

Option 2

La Ville adopte un règlement municipal qui va au-delà de la loi en interdisant l'usage du tabac sur le périmètre complet des parcs, là où il y a des aires de jeux extérieures pour enfants et des terrains sportifs.

Les coûts de cette mesure sont estimés à :

Option 2A : 39 940 \$

Option 2B : 2 380 \$

La Commission Gatineau, Ville en santé recommande :

- d'adopter un règlement municipal qui interdit l'usage du tabac sur le périmètre complet des parcs, là où il y a des aires des jeux extérieures pour enfants et des terrains sportifs;
- et d'évaluer l'impact de la réglementation municipale et analyser la possibilité d'étendre l'interdiction de fumer à l'ensemble des parcs et espaces verts du territoire de la ville de Gatineau.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-SLSDC-2016-15**

Appliquer les mesures en lien avec la loi en installant des affiches là où il est interdit de fumer (option 1B).

**CP-SLSDC-2016-16**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec le Service des travaux publics, pour coordonner l'installation des affiches dans les parcs de la ville.

**CP-SLSDC-2016-17**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec le Service des ressources humaines, pour mettre en place une campagne d'information auprès des citoyens et des employés.

**CP-SLSDC-2016-18**

Abroger les anciens règlements sur l'usage du tabac des ex-Villes.

**CP-SLSDC-2016-19**

Mandater le Service des ressources humaines, afin qu'il apporte les modifications nécessaires à la Politique sur l'usage du tabac pour les employés municipaux afin de répondre à la nouvelle réglementation.

**CP-SLSDC-2016-20**

Autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus, la somme de 18 900 \$ afin de donner suite à la présente (option 1B).

**CP-SLSDC-2016-31**

Autoriser le trésorier à prévoir au budget 2017 et pour les années subséquentes, les sommes nécessaires à l'entretien ainsi qu'au remplacement des affiches d'un montant estimé de 3 150 \$ (option 1B).

**Monsieur le conseiller Marc Carrière prend son siège.**

Une période de questions et commentaires a lieu.

De nombreux commentaires sont faits touchant l'affichage dans les parcs où existent des structures de jeux.

Demande est faite pour obtenir des Affaires juridiques une opinion quant à la possibilité d'installer des enseignes dans tous les parcs de la Ville mentionnant une interdiction de fumer et les impacts sur d'éventuelles contestations judiciaires possibles advenant cette possibilité.

À cet effet, les membres du conseil se questionnent sur l'absence des plages dans la loi.

Sont également faits, des commentaires quant au mandat qui devra être octroyé à la Commission Gatineau, Ville en santé et d'un possible report de l'application de la loi pour la Ville auprès du gouvernement provincial.

De plus, un suivi devrait être fait auprès de l'Union des municipalités du Québec pour obtenir une position commune de la part des villes du Québec.

Considérant les nombreux questionnements dans ce dossier, les membres du conseil demandent que ce dossier soit reporté au caucus préparatoire du 5 juillet 2016.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- CP20160628-PD1** Procès-verbal de la réunion de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine tenue le 25 avril 2016
- CP20160628-PD2** Lettre déposée lors de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2016 de monsieur Stephan Paape – Amélioration des conditions pour les piétons – Intersection des rues Principale et Frank-Robinson
- CP20160628-PD3** Pétition déposée lors de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2016 de madame Joanne Legault et de monsieur Jean Dallaire – Contre le projet Place de l'Harmonie, phases I et II

**Fin du comité plénier public à 10 h 50.**